SCI ABK6
Société Civile Immobilière
au capital de 1 000 euros
Siège social : 6 Rue Wulfram Puget
13008 Marseille
B 833 069 594

---

**PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 01/02/2025**

L'an deux mille vingt cinq, et le premier février, à neuf heures, les associés se sont réunis au siège social, en assemblée générale extraordinaire sur convocation de la gérance.

Il est établi une feuille de présence signée par les associés présents à laquelle sont annexés les pouvoirs des associés représentés.

Monsieur Rudy ABECASSIS préside la séance en qualité de gérant associé.

Le Président constate que les associés présents ou représentés possèdent plus de la moitié des parts composant le capital social et qu'en conséquence l'assemblée peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- Copies et avis de réception des lettres de convocation ;
- Feuille de présence (à laquelle est annexée les pouvoirs des associés représentés)
- Texte des projets de résolutions.

Le Président déclare que tous les documents prescrits par l'article 36 du décret du 23 mars 1967 ont été adressés aux associés et tenus à leur disposition au siège social pendant le délai de quinze jours ayant précédé l'assemblée.

L'assemblée sur sa demande lui donne acte de sa déclaration et reconnaît la validité de la convocation.

Puis le Président rappelle que l'assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- transfert du siège social
- modification corrélative des statuts
- pouvoirs pour formalités

Le Président ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

**PREMIERE RESOLUTION**

L'assemblée générale extraordinaire, décide de transférer le siège social sis 50 Bd Rodocanachi 13008 Marseille au 6 Rue Wulfram Puget 13008 Marseille à compter du 1er février 2025



Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

**DEUXIÈME RESOLUTION**

L'assemblée générale extraordinaire décide de modifier l'article 4 des statuts :

article 4 – siège social

La société a son siège social au 6 Rue Wulfram Puget 13008 Marseille

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité

**TROISIEME RESOLUTION**

L'assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 10 heures.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les associés.

M. Rudy ABECASSIS

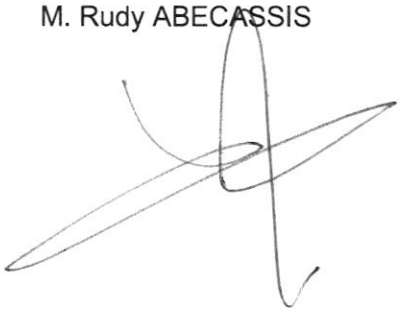

M. Haim Emile ABECASSIS

